

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yannick Desfonfs-Hénault

<https://www.cadre21.org/membres/ac77780debf0a1e3825b5d86>

Date d'obtention : 2025-01-06 17:39:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je dois automatiquement confisquer le/les téléphone(s) cellulaire(s) de(s) l'élève(s) concernées.
Je dois remplir un protocole sexto pour chaque élève impliqué dans la situation, dépendamment de celle-ci.

Ne jamais regarder les photos/vidéos des élèves concernés dans la situation.

Informers les parents de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dorénavant, je compte prendre le temps de vérifier que j'ai tous les informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée en fonction de la situation présenté.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais tomber dans le jugement de l'élève afin de faciliter l'ouverture de celui-ci et faire de la prévention sur divers sujets dans le but que ses situations se reproduisent le moins possible.